



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2024 A 9H

Présents : M. Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, M. Jean-Marc FROMENT, Mme Catherine PRAVIN, M. Etienne DEJARDIN, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Sylvie VIGNE, M. Olivier WERMUTH,

Secrétaire de séance : Mme Catherine PRAVIN

Quorum : atteint

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CM du 16 juillet 2024
 2. Délibération – Bail location du café
 3. Délibération – Bail location du logement 8 rue de la poste
 4. Délibération – Création d'un poste de rédacteur
 5. Décisions modificatives M49
 6. Questions diverses
-

Début de la séance 9h15

DELIBERATIONS VOTEES

Délibérations votées	Vote
1. Approbation du PV du CM du 16 juillet 2024	Pour 7
2. Délibération – Bail location du café	Reporté
3. Délibération – Bail location du logement 8 rue de la poste	Pour 8
4. Délibération – Création d'un poste de rédacteur	Pour 8
5. Décision modificative M49 – 250 €	Pour 8
6. Décision modificative M49 – 9809 €	Pour 8

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU PV DU CM DU 26 JUIN 2024

Après relecture du PV du 16 juillet 2024, le PV est approuvé par les présents au CM de juillet.

Vote pour : 7 voix

2. DELIBERATION - BAIL LOCATION DU CAFE

Un candidat à la reprise du café-restaurant a été retenu. Il a une expérience professionnelle dans la restauration en milieu rural. Il travaillera seul dans un premier temps durant la saison creuse et pour prendre ses marques.

Il reprend la totalité du café-restaurant, matériel compris. La procédure de rachat des actifs de 1000 cafés et la création de sa société vont prendre un certain temps. L'ouverture du café-restaurant est donc prévue pour octobre, voire novembre 2024.

Le nouveau bail commercial sera rédigé lorsque nous serons sûrs que le processus de reprise aboutira comme prévu.

Une délibération formelle sur le bail se fera donc lors d'un prochain CM.

Dans l'attente, le CM a confirmé que le bail commercial resterait incitatif, à savoir, 100 € / mois et ce, compte tenu :

- Que le repreneur rachète la totalité des actifs de 1000 cafés et donc que la commune n'a pas à emprunter pour ce faire.
- Que le conseil municipal ayant conscience de la fragilité financière d'un café-restaurant dans une petite commune, souhaite continuer à le soutenir pour animer la vie canaloise.

3. DELIBERATION - BAIL LOCATION DU LOGEMENT 8 RUE DE LA POSTE

Le futur repreneur du café-restaurant va s'installer dans l'appartement au-dessus du commerce, au 8 rue de la Poste.

Il souhaite signer le contrat de bail et s'installer au plus vite, dès qu'il aura l'assurance que la procédure de rachat des actifs à 1000 cafés aboutira (négociations encore en cours). Déjà sur place, cela lui permettra d'effectuer toutes les démarches administratives avant l'ouverture du café-restaurant.

Monsieur le Maire propose de passer au vote sur la proposition de bail.

Vote pour : 8 voix

4. DELIBERATION - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Les secrétaires de mairie des communes rurales doivent être classées en catégorie B pour valoriser la profession. Pour ce faire un poste de Rédacteur exerçant les fonctions de secrétaire de mairie (cadre B) doit être créé.

Cette création de poste sera effective au 01/01/2025 avec stage pendant 6 mois.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote pour : 8 voix

5. DECISION MODIFICATIVE M49 - 250 €

La prévision budgétaire prévue au Budget Primitif de Fonctionnement 2024 doit être complétée au chapitre 67 avec l'opération suivante :

M49	Dépense de fonctionnement	Chapitre 65	Article 6541	- 250 €
M49	Dépense de fonctionnement	Chapitre 67	Article 673	+ 250 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote pour : 8 voix

6. DECISION MODIFICATIVE M49 - 9809 €

La prévision budgétaire prévue au Budget Primitif d'Investissement 2024 doit être complétée au chapitre 001 avec l'opération suivante pour intégrer au budget une ressource qui découle de dépenses prévues mais non réalisées :

M49	Recette d'investissement	Chapitre 001	Article 001	+ 9 809 €
M49	Dépense d'Investissement	Chapitre 23	Article 2315	+ 9 809 €

Monsieur le maire propose de passer au vote.

Vote pour : 8 voix

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que la Fête votive des enfants organisée par l'USAC le samedi 24 août est confirmée.

Faute de pièces justificatives, la demande de subvention n'a pas été examinée en conseil municipal. Les demandes à la mairie, reçues le 18/08 au soir pour la mise en œuvre de la fête, ont toutes été acceptées par le conseil municipal hormis l'épandage de sable dans la cour d'école pour servir de terrain de pétanque : utiliser les terrains de pétanque existants, soit place des Arènes, soit au stade.

Un flyer, distribué par l'USAC, propose aux Canaulois de participer financièrement en assurant que celle-ci ouvre droit à une déduction fiscale : à vérifier auprès des services fiscaux.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mr le Maire clôt la séance à 10h25.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Robert CAHU

Catherine PRAVIN